

## Procès-verbal de l'Assemblée d'information e.o. du 17 février 2001 au Stadtcasino Baden

- Ordre du jour:**
1. Salutations
  2. Election des scrutateurs
  3. Acceptation de l'ordre du jour
  4. Règlement d'assemblée
  5. Règlement d'agility 2001 de la CAMO
  6. Divers

### **1. Salutations**

Philip Fröhlich salue les délégués à cette très importante assemblée qui doit fixer le nouveau règlement d'agility. Il salue également Peter Rub, président de la SCS, qui a tenu d'assister personnellement à cette assemblée.

### **2. Election des scrutateurs**

Sont élus comme scrutateurs:

Mario Bonetti      Alexandra Roth      Roland Sturzenegger      Monica Thomas

Lors du contrôle d'entrée un délégué a présenté 3 cartes de vote. Selon les statuts de la SCS chaque participant a une voix.

*./. Ce principe est accepté par la majorité des délégués.*

120 délégués sont présents.

### **3. Acceptation de l'ordre du jour**

*./. l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

### **4. Règlement d'assemblée**

*./. Le Règlement d'assemblée est accepté par toutes les voix contre une.*

**Peter Rub** salue les délégués et développe quelques idées défendues par la SCS. La SCS soutient les chiens de races et veut développer l'éducation de tous les chiens et les connaissances nécessaires pour leur maîtres. Dans les discussions concernant les chiens de combat la SCS n'a pas été attaqué. Comme les médias ne sont pas très intéressés par des nouvelles positives la SCS a pu faire un travail en profondeur avec toutes les instances intéressées par les chiens.

La CAMO est une commission du comité central de la SCS. Les statuts ne prévoient pas d'assemblées des délégués analogues à celles de la CTUS. La CAMO n'est responsable qu'envers le comité central. Le président de la CAMO a le droit d'assister à toutes les séances du comité central. L'organisation d'une assemblée d'information ne dépend donc que du bon vouloir de la CAMO. Il remercie le président et tous les membres de la CAMO pour l'énorme travail fourni dans l'intérêt de l'agility. Les statuts de la SCS ne sont pas immuables et une autre solution pour l'agility est tout à fait imaginable.

La FCI révisé ses règlements tous les 5 ans. Malheureusement le travail de la Commission de la FCI pour l'Agility était parfois un peu chaotique. Grâce au travail de la CAMO le travail a pu avancer au niveau de la FCI. Le renvoi de l'assemblée prévue en automne est uniquement la faute de la FCI. Le règlement d'agility de la FCI n'était pas correctement préparé pour la séance du comité central de la FCI. Le règlement FCI est repris dans le règlement de la CAMO avec quelques adaptations au niveau national. Le règlement présenté aujourd'hui a été contrôlé par les juristes de la SCS et correspond aux exigences du comité central.

Il demande aux délégués de bien penser à l'intérêt du chien et non pas aux intérêts partielles en traitant le règlement aujourd'hui.

**Philip Fröhlich** indique les heures de travail fourni par les membres de la CAMO:

CAMO total	6'418 heures
Agility	2'737 heures
Obedience	835 heures
Services	2'088 heures

Cela correspond à 802 journées de travail à 8 heures ou 3.65 places de travail. L'année 2000 était, grâce à la FCI, l'année qui nous a donnée le plus de boulot.

## **5. Règlement d'agility 2001 de la CAMO**

### **Art. 1 Introduction**

Proposition Büren: L'article est à compléter de la manière suivante: „L'édition complète des directives en vigueur peut être obtenue auprès de la CAMO".

*//. La proposition Büren est acceptée à grande majorité*

*//. En vote final l'article 1 est accepté à l'unanimité avec le changement proposé par Büren.*

### **Art. 2 Généralités**

Il n'y a pas de propositions.

*//. L'article 2 est accepté à l'unanimité*

### **Art. 3 Introduction**

Il n'y a pas de propositions.

*//. L'article 3 est accepté à l'unanimité*

### **Art. 4 Parcours**

Proposition Allschwil pour l'art. 4.4.2: Le dernier alinéa doit être changé de la manière suivante: „Le coefficient est fixé pour chaque catégorie et classe pour une année par l'assemblée d'information (au lieu de la CAMO) et publié..."

*//. La proposition est refusée à grande majorité.*

*//. En vote final l'article 4 est accepté à l'unanimité contre 1 voix.*

### **Art. 5 Obstacles**

La proposition Büren est retirée.

Les diverses propositions de la SKG Zürich concernant les surfaces antidérapantes sont résumées de la manière suivante:

L'expression "antidérapante" sera définie par la CAMO qui fixera les surfaces admises dans une directive.

Contre-proposition de Neftenbach: „Des zones de contact sablées et peintes ne sont pas admises.

*//. La proposition Zürich l'emporte avec majorité évidente contre la Proposition Neftenbach.*

*//. Le texte du projet CAMO l'emporte avec 66 contre 54 voix pour la proposition Zürich.*

#### **Art. 5.6 Palissade**

La largeur à la base de la palissade indiquée dans le projet de la CAMO est fautive. Elle doit être de 115cm et non de 150cm.

*//. La correction de la largeur à 115cm est acceptée.*

#### **Art. 5.9 Tunnel souple**

Après discussion des propositions de Jolly Tatz et de Birsfelden, Daniel Selm propose de changer l'alinéa concerné de la manière suivante:

L'entrée du tunnel doit être fixée au sol. La sortie peut être fixée. Les 2 fixations de la sortie ne doivent pas avoir une distance supérieure à 50 cm l'une de l'autre et en aucun cas représenter un danger pour le chien. Si la partie rigide a un sol, celui-ci doit être recouvert d'un antidérapant.

Jolly Tatz et Birsfelden retirent leurs propositions en faveur de la proposition de Daniel Selm.

**//. La proposition Selm est acceptée par toutes les voix contre une.**

#### **Art. 5.10 Pneu**

Proposition du Schapendoes Club: Biffer la partie concernant le "pneu - lollipop".

**//. La proposition est acceptée par la majorité des voix.**

**//. En vote final l'article 5 est accepté à l'unanimité.**

#### **Art. 6 Jugements**

Art. 6.2.3 Tombées: Birsfelden propose de biffer la dernière partie de la phrase: ...avant que le chien passe le prochain obstacle.

**//. La proposition Birsfelden est refusée à grande majorité.**

**//. En vote final l'article 6 est accepté à l'unanimité.**

#### **Art. 7 Qualifications**

Il n'y a pas de proposition.

**//. L'article 7 est accepté à l'unanimité.**

#### **Art. 8 Organisation d'un concours, devoirs de l'organisateur.**

Proposition Birsfelden: commissaire aux concurrents obligatoire.

**//. La proposition Birsfelden est refusée à grande majorité.**

**//. En vote final l'article 8 est accepté à l'unanimité.**

#### **Art. 9 Conditions générales d'admission aux concours.**

Art. 9.2 La proposition Jolly Tatz concernant la prise en charge des frais vétérinaires est retirée.

Propositions pour la protection des chiennes en période de gestation:

Proposition 1: Arianne Faucillon

"... à partir de la 5ème semaine (au lieu de quatrième)

Proposition 2: Anton Polacek

"Les chiennes ayant mise bas sont exclues de tous les concours pendant 8 semaines ( au lieu de 4).

Proposition 3: Anton Polacek

Dernière phrase remplacée par: Il va de soi que pendant cette période la chienne ne doit pas participer aux entraînements.

**//. La proposition 1 est acceptée à la majorité.**

**//. La proposition 2 est acceptée à l'unanimité.**

**//. La proposition 3 est acceptée avec grande majorité.**

**//. En vote final l'article 9 modifié est accepté à l'unanimité.**

#### **Art. 10 Catégories et classes de travail**

**Art. 10.1 Catégories des chiens selon leur hauteur au garrot.**

Proposition du Club Suisse du Berger des Pyrénées pour changer les hauteurs limites des catégories.

La CAMO propose de ne pas entrer en matière car elle va contre le règlement FCI.

**//. La proposition de ne pas entrer en matière est acceptée à grande majorité**

Proposition Agilit'asion: Annuler l'introduction de la catégorie Medium ou la renvoyer à plus tard.

La CAMO propose de ne pas entrer en matière car il va contre le règlement FCI

**//.** *La proposition de ne pas entrer en matière est acceptée à l'unanimité*

#### **Art. 10.2 Classes de travail des chiens.**

**//.** *La proposition alternative de la CAMO est acceptée à grande majorité.*

Les classes de travail seront donc les suivantes:

Large	classes A, 1, 2 et 3
Medium	classes 1, 2 et 3
Small	classes 1, 2 et 3

#### **Art. 10.4 Epreuves lors d'un concours d'agility.**

Dans la version allemande la phrase suivante manque (contenue dans la version française):

Alinéa 3

.....nur einmal durchlaufen werden. „Der Pneu und der Weitsprung müssen immer in geometrisch gerader Linie zum vorhergehenden Hindernis aufgestellt werden.“

**//.** *Ce complément est accepté à l'unanimité.*

#### **Art. 10.6 Championnats du monde de la FCI.**

La discussion montre que la formation d'un cadre national est fortement soutenue, par contre il manque une conception de qualification à l'intérieur du cadre. Une désignation par l'entraîneur national et le responsable de l'équipe suisse sans critères bien définis n'est pas très bien vu.

**//.** *La CAMO est chargée de présenter à une Assemblée d'information en automne 2001 une conception détaillée pour les qualifications pour les CM 2002*

Le deuxième alinéa, deuxième phrase est à formuler de la manière suivante:

Le mode de qualification pour les Championnats du monde sera publié par la CAMO dans les organes officiels de publication de la SCS.

**//.** *Ce changement est accepté à grande majorité.*

#### **Art. 10.7.1 Conditions d'admission (CS individuel)**

**//.** *L'alternative proposée: - sont admis les chiens qui sont ou ont été jusque trois mois avant les CS dans la plus haute classe d'une catégorie - est acceptée à la majorité.*

#### **Art. 10.7.2.2 Manches de sélection**

Dans la version **allemande** des critères de classement sont à changer de la manière suivante (la version française est correcte):

1. Gesamtfehlerpunkte (Fehler im Parcours und Zeitfehler)
2. Im Falle gleicher Gesamtfehlerpunkte wird jenes Team besser klassiert, das die kleinere Summe der Parcoursfehler aufweist.
3. Im Falle gleicher Gesamtfehlerpunkte und gleicher Summe der Parcoursfehler wird jenes Team mit der kleineren Summe der Laufzeiten besser klassiert,
4. Im Falle gleicher Gesamtfehlerpunkte und gleicher Summe der Parcoursfehler sowie der gleichen Summe der Laufzeiten werden die Teams ex aequo klassiert.

**//.** *Ce changement dans la version allemande est acceptée à l'unanimité.*

**//.** *En vote final l'article 9 modifié est accepté à l'unanimité.*

#### **Art. 11 Sanctions**

Il n'y a pas de proposition.

**//.** *L'article 11 est accepté à l'unanimité.*

#### **Art. 12 Réclamations**

Il n'y a pas de proposition.

**//.** *L'article 12 est accepté à l'unanimité.*

**Proposition de 14 sections/clubs de reprendre le règlement FCI sans changement pour la Suisse.**

*./. La proposition est refusée à l'unanimité.*

**Validité du nouveau règlement**

La CAMO propose l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Isabelle Buol propose de fixer l'entrée en vigueur déjà au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

*./. La proposition de la CAMO est acceptée par toutes contre 2 voix.*

**Divers**

Conditions de passage en classe supérieure (erreur dans 'Cynologie Romande' et fausse correction dans 'Hunde':

La CAMO regrette ces erreurs et prie les agilitistes de bien vouloir l'excuser.

Championnats Suisses 2001:

Jusqu'aujourd'hui aucun club s'est intéressé à organiser ces championnats. Le président s'adresse dans un dernier appel aux délégués. Si aucun club veut prendre en charge cette organisation, les Championnats Suisses 2001 n'auront tout simplement pas lieu. La CAMO se voit dans l'incapacité d'organiser elle-même ces championnats vu la surcharge de travail.

Quatrième épreuve qualificatif pour les CM.

Celle-ci aura lieu le samedi après-midi le 16 juin 2001 au KV Wengi Soleure, avant son meeting habituel du 17 juin 2001.

Clôture de l'assemblée à 17.20h

Pour le procès - verbal:

Kurt Fritschi